

mÂCONNAIS
tOURNUGEOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZA du Pas Fleury

BP 75

71700 TOURNUS

Tél : 03 85 51 05 56 / Fax : 03 85 51 74 17

BILAN D'EXPLOITATION 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS



Table des matières

I.	CONTEXTE	5
II.	PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MACONNAIS-TOURNUGEOIS	7
A.	Compétences mises en œuvre	8
B.	Territoire desservi.....	8
C.	Organisation du service	9
III.	INDICATEURS TECHNIQUES.....	13
A.	Collecte	14
1.	Collecte des déchets provenant des ménages	14
2.	Collecte des déchets ne provenant pas des ménages et pris en charge par le service	20
B.	Traitement.....	21
1.	ISDND * (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chagny	21
2.	Unité de TRI-Méthanisation-Compostage de Chagny : ECOCEA	22
3.	Centre de tri.....	23
➤	Centre de tri secteur Nord de la CCMT : Bourgogne Recyclage	24
➤	Centre de tri secteur Sud de la CCMT : Digitale	24
C.	Mesures de prévention	25
1.	Actions réalisées pour prévenir la production des déchets ménagers	25
2.	Actions réalisées pour prévenir les risques et les effets dommageables sur la santé de l'Homme et sur l'environnement des opérations d'élimination des déchets.....	27
D.	Moyens humains et matériels	28
1.	Moyens humains	28
2.	Moyens matériels	28
IV.	INDICATEURS FINANCIERS	30
A.	Modalités d'exploitation du service d'élimination et rémunération annuelles.....	31
1.	Collecte	31
2.	Transport et Traitement.....	31
B.	Montants annuels des dépenses du service et modalités de financement	34
1.	Montant annuels des dépenses du service	34
2.	Détails des dépenses et modalités de financement.....	34
3.	Coût global de collecte et traitement des déchets ménagers.....	35
C.	Indicateurs complémentaires : détails	36
1.	Redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés	36
2.	Contribution financière de la DRI.....	36
3.	Contribution financière pour la déchèterie de Péronne	36
4.	Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus des apports volontaires en déchèterie	36
5.	Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus de la collecte sélective.....	37

Tableaux

Tableau 1 Collectivités adhérentes.....	6
Tableau 2 Fréquence hebdomadaire de collecte	14
Tableau 3 Tonnage et évolution des déchets d'OM * et assimilés collectés	14
Tableau 4 Horaires d'ouvertures des Déchèteries	15
Tableau 5 Tonnage collecté en apport volontaire dans les déchèteries et évolution	16
Tableau 6 Tonnage des flux de collecte sélective collecté en points d'apports volontaires et évolution	17
Tableau 7 Bilan général et évolution des tonnages produits par les usagers	18
Tableau 8 Synthèse et évolution des flux valorisables / non valorisables	19
Tableau 9 Effectifs du service déchets	28
Tableau 10 état du parc des véhicules utilisés par le service déchets	28
Tableau 11 Montant des prestations pour la collecte des points d'apports volontaires - secteur Sud CCMT *	31
Tableau 12 Montant des prestations pour le transport des OM* de la CCMT *	31
Tableau 13 Montant des prestations pour le traitement des OM* de la CCMT *	32
Tableau 14 Montant des prestations pour le transport et/ou le traitement des produits collectés en déchèterie.....	32
Tableau 15 Montant pour les prestations de transport et/ou traitement des flux issus de la collecte sélective	33
Tableau 16 Montant annuel et évolution des dépenses du service	34

Figures

Figure 1 Localisation des communes membres de la CCMT	8
Figure 2 Organisation de la collecte et du traitement des OM* et assimilées	10
Figure 3 Produits collectés en déchèterie 1/2.....	11
Figure 4 Produits collectés en déchèterie 2/2.....	12
Figure 5 Compaction des OMR* sur l'ISDND de Chagny	21
Figure 6 Méthaniseurs.....	22
Figure 7 Exemple du fonctionnement d'un centre de tri	23
Figure 8 Dimensionnement du centre de tri secteur Nord CCMT *	24
Figure 9 Dimensionnement du centre de tri secteur Sud CCMT *	24

Lexique des abréviations (*)

- ADEME *** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- BOM *** : Benne à Ordures Ménagères
- CCMT *** : Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois
- CSR *** : Combustible Solide de Récupération
- DASRI *** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEA *** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE *** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- DNR *** : Déchets Non Recyclables
- DRI *** : Direction Régionale des Infrastructures
- ELA *** : Emballage pour les Liquides Alimentaires
- ETP *** : Équivalent Temps Plein
- EPCI *** : Établissement Public de Coopération Intercommunal
- Filières REP *** : filières à responsabilité élargie des producteurs
- FFOM *** : Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères
- ISDND *** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- MBA *** : Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération
- OMR*** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PLPD *** : Programmes Locaux de Prévention des Déchets
- SMET *** : Syndicat Mixte d'étude et de Traitement des Ordures Ménagères
- TGAP *** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TEOM *** : Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères
- TLC *** : Textiles, Linges et Chaussures usagés

I. CONTEXTE

Conformément aux obligations réglementaires (*Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000*) concernant la transparence vis-à-vis des usagers, ce présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets afin d'informer les administrés sur le service de gestion des déchets ménagers (*coûts, événements marquants, évolution du service*).

Ainsi, ce document sera transmis par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois dans chacune des mairies des communes membres afin que les administrés puissent le consulter.

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-06-003 statuant sur la fusion et le périmètre de la **Communauté de Communes Maconnais Tournugeois**, celle-ci **regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 24 communes**.

Les chiffres clefs de l'exercice concernent **16 390 habitants** (*données Population INSEE 2019*) répartis sur l'ensemble des 24 communes et s'établissent comme suit :

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population totale	Date d'adhésion
71	Bissy-la-Mâconnaise	1	208	01/01/2017
71	Burgy	1	124	01/01/2017
71	Chardonnay	1	197	01/01/2017
71	Clessé	1	889	01/01/2017
71	Cruzille	1	328	01/01/2017
71	Farges-lès-Mâcon	1	225	01/01/2017
71	Fleurville	1	527	01/01/2017
71	Grevilly	1	34	01/01/2017
71	La Chapelle-sous-Brancion	1	135	01/01/2017
71	La Truchère	1	228	01/01/2017
71	Lacrost	1	745	01/01/2017
71	Lugny	1	289	01/01/2017
71	Le Villars	1	960	01/01/2017
71	Martailly-lès-Brancion	1	149	01/01/2017
71	Montbellet	1	818	01/01/2017
71	Ozenay	1	221	01/01/2017
71	Plottes	1	540	01/01/2017
71	Préty	1	561	01/01/2017
71	Royer	1	133	01/01/2017
71	Saint Albain	1	518	01/01/2017
71	Saint-Gengoux-de-Scissé	1	611	01/01/2017
71	Tournus	1	5 885	01/01/2017
71	Uchizy	1	857	01/01/2017
71	Viré	1	1 208	01/01/2017
	TOTAL	24	16 390	

Tableau 1 Collectivités adhérentes

II. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MACONNAIS- TOURNUGEOIS

A. Compétences mises en œuvre

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois (CCMT*) exerce les compétences collecte et traitement des déchets sur son territoire, organisés comme suit :

- Collecte en porte-à-porte et traitement des déchets ménagers non valorisables, appelés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR*) ;
- Gestion du quai de transfert pour le transit des OMR* issues des collectes en porte-à-porte ;
- Collectes sélectives en point d'apport volontaire de trois flux :
 - Verre,
 - Emballages légers,
 - Journaux revues magazines.
- Collectes sélectives complémentaires, organisées en porte-à-porte sur la Communes de Tournus uniquement, pour :
 - Emballages légers :
 - En sacs jaunes translucides : pour les administrés du centre-ville uniquement ;
 - En bacs pour certains établissements publics et les petits habitats collectifs ;
 - Verre : pour les restaurateurs uniquement ;
 - Papiers bureautiques : pour les administrations publiques ;
 - Cartons : pour les commerçants et artisans « gros producteurs » qui en font la demande.
- Mise en œuvre d'un programme d'action de prévention des déchets et des actions de communication.

B. Territoire desservi

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois et l'ex-Communauté de Communes Mâconnais-Val-de-Saône (fusion au 01 janvier 2017).



Figure 1 Localisation des communes membres de la CCMT

Les 24 communes représentent 16 390 habitants sur un territoire de 217,9 km² (75 habitants au km²).

C. Organisation du service

L'organisation de la Communauté de Communes en matière de collecte et de traitement des déchets est décrite dans les schémas des pages suivantes.

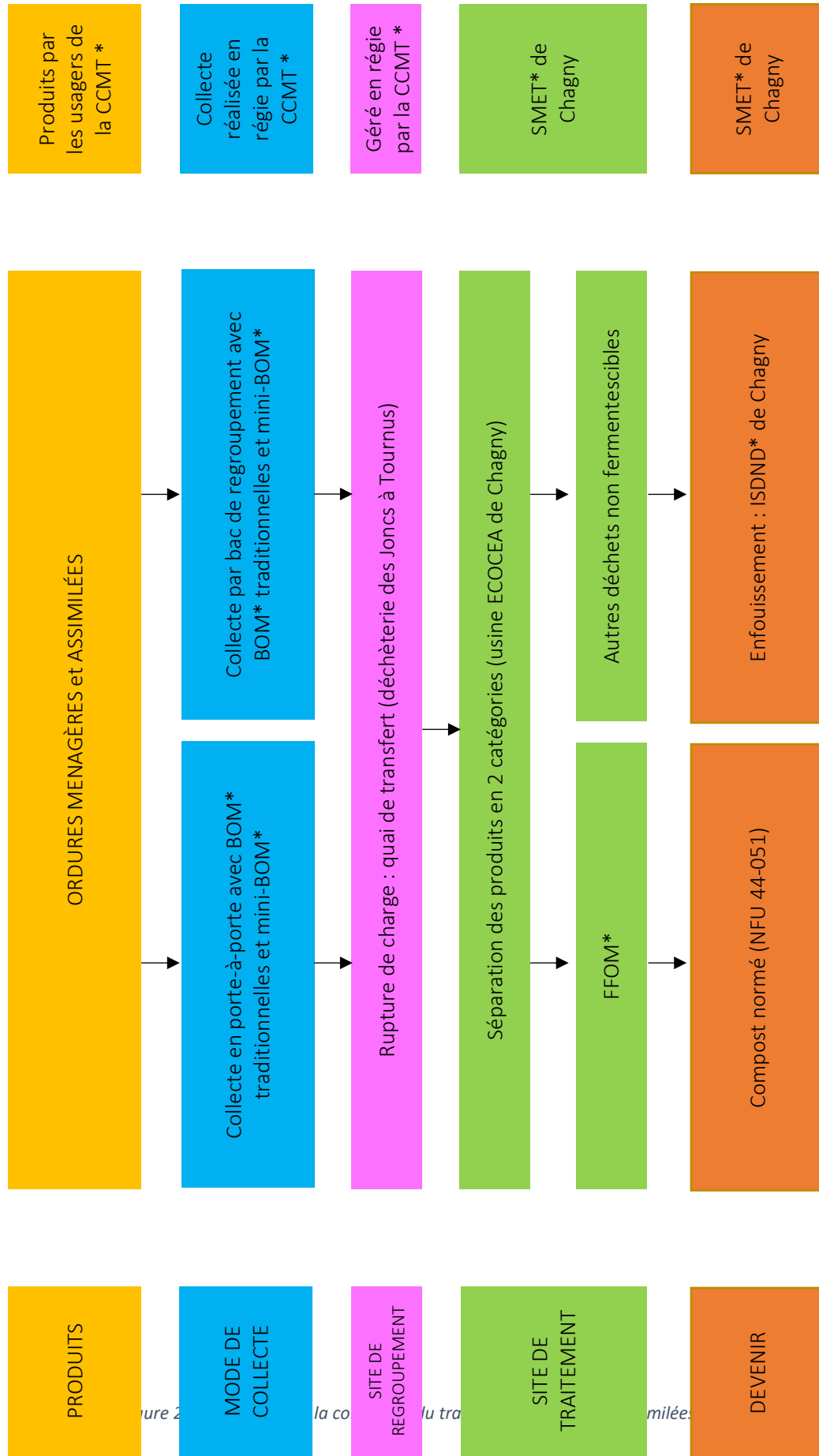
- **Le schéma 1 concerne :**

Les ordures ménagères résiduelles

- **Les schémas 2a et 2b concernent :**

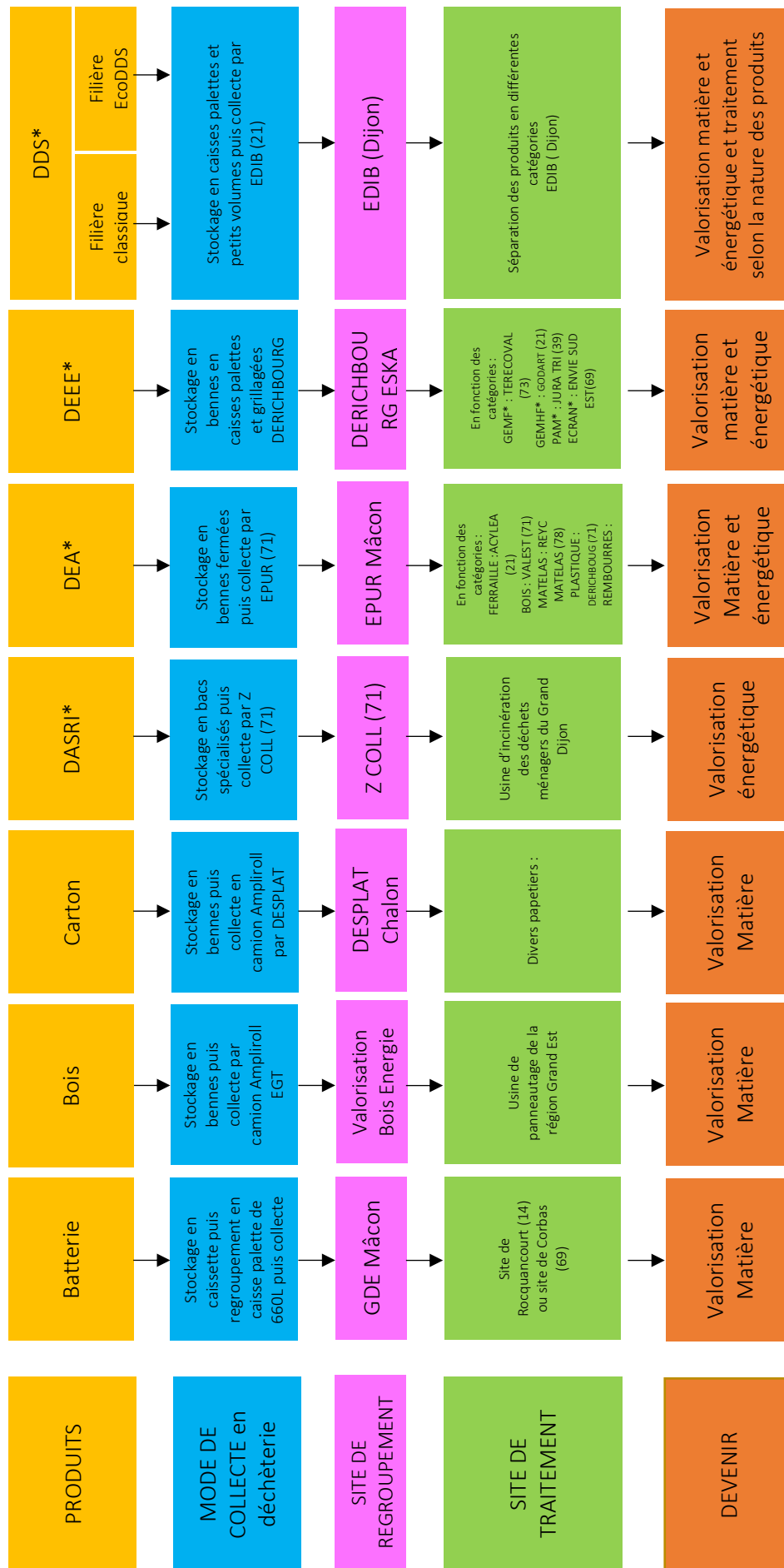
Les produits collectés dans les déchèteries

SCHÉMA 1 Organisation de la collecte et du traitement des OM* et assimilées au 31/12/2019



* FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères – BOM : Bennes à Ordures Ménagères – ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux – SMET : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

Organisation de la collecte et du traitement des produits collectés dans les déchèteries au 31/12/2019



* DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement – DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques – DDS : Déchets Diffus Spécifiques - GEMF : Gros ÉlectroMénagers Froid – GEMHF : Gros ÉlectroMénagers Hors Froid – PAM : Petits

Figure 3 Produits collectés en déchèterie 1/2

SCHÉMA 2a Organisation de la collecte et du traitement des produits collectés dans les déchèteries au 31/12/2019

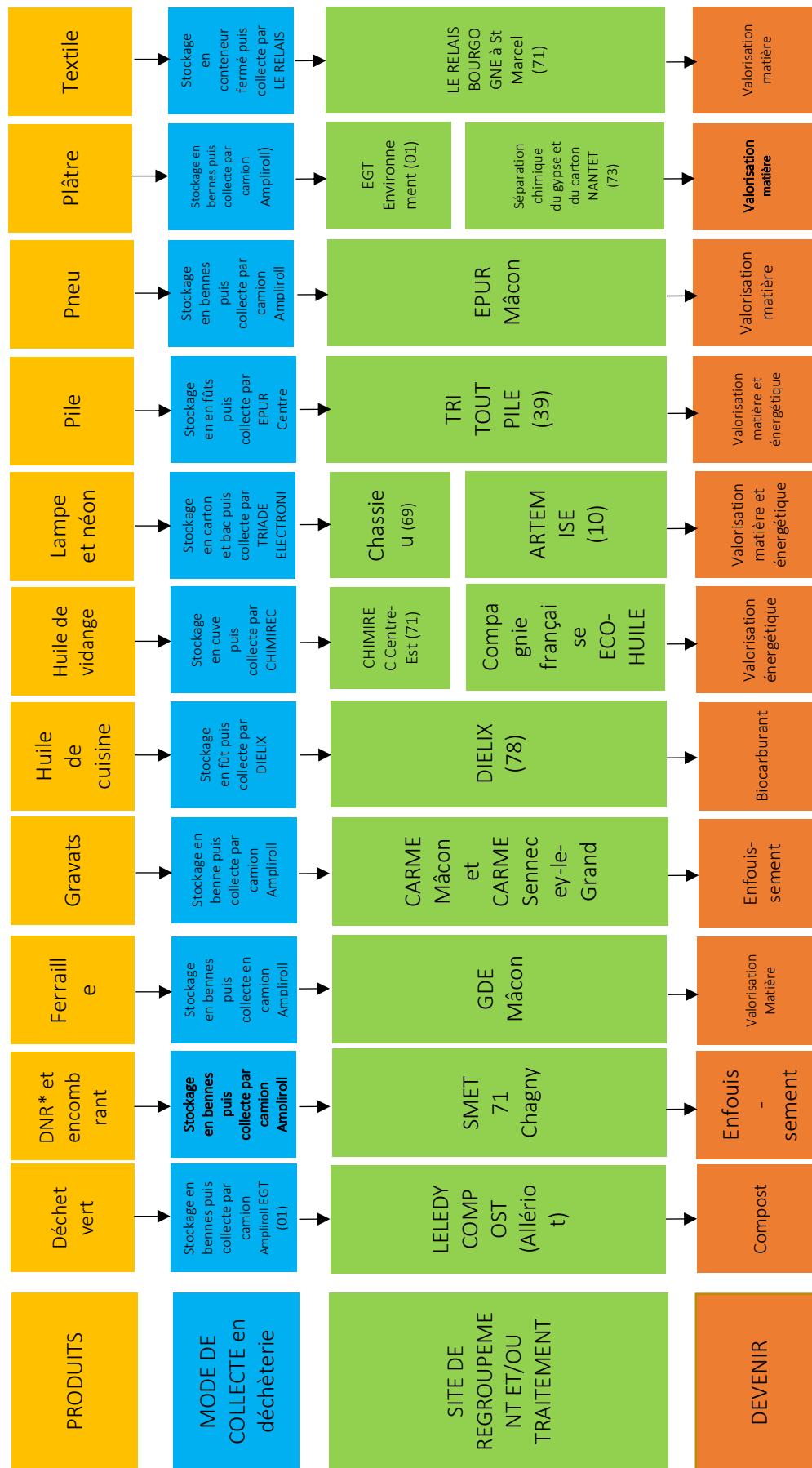


Figure 4 Produits collectés en déchèterie 2/2

III. INDICATEURS TECHNIQUES

A. Collecte

1. Collecte des déchets provenant des ménages

La description du service minimum (moyens humains et matériels) nécessaire à l'exécution des missions opérationnelles quotidiennes de collecte se trouve en Annexe 2.

a) Collecte des ordures ménagères

- NOMBRE D'HABITANTS

Le nombre d'habitants desservis en porte-à-porte ou en points de regroupement de proximité, est de 16 390.

Toute la collecte est effectuée en régie.

- FREQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte s'étend d'une fois par semaine à trois fois par semaine, en fonction de la densité de population :

ZONAGE	TOURNUS			Communes rurales
	Centre-ville ^(a)	Habitat vertical	Autres quartiers	^(b) (voir ci-dessous)
Fréquence hebdomadaire	3	2	1	1

Tableau 2 Fréquence hebdomadaire de collecte

(a) : Délimité d'Ouest en Est par la Saône, et la RN6 puis du Nord au Sud par l'abbaye et la rue Rougelet

(b) : BISSY, BURG, CHARCUBLE, CHARDONNAY, CLESSE, CRUZILLE, FARGES-LES-MACON, FLEURVILLE, GREVILLY, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, LA TRUCHERE, LACROST, LE VILLARS, LUGNY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MONTBELLET, OZENAY, PLOTTES, PRETY, ROYER, ST ALBAIN, ST GENGOUX DE SCISSE, UCHIZY, VIRE

- TONNAGE COLLECTE

	TONNAGE COLLECTÉ EN 2018	TONNAGE COLLECTÉ EN 2019	VARIATION 2018/2019
Ordures ménagères résiduelles	3 388.62	3 288.87	-2.94 %
Déchets municipaux assimilables aux OM			
DRI * SENNECEY-LE-GRAND	42,85	38,53	-10,08%
DRI * FLEURVILLE	8,11	7,08	-12,70%
DRI * « Voie bleue »	18,80	13,50	-28,19%
TOTAL	3 458.38	3 347.98	↘ -3,19 %

Tableau 3 Tonnage et évolution des déchets d'OM * et assimilés collectés

N.B. : les déchets municipaux assimilables aux OM * pris en charge par notre collectivité sur le quai de transfert de la CCMT * à Tournus et collectés par la DRI * sont des ordures ménagères collectées sur les bords de la route départementale qui va de Sennecy-Le-Grand à Fleurville ainsi que le long de la voie bleue.

Ces déchets, qui ne sont pas uniquement collectés sur notre territoire intercommunal et pour lesquels notre collectivité n'a aucune obligation de prise en charge, sont facturés aux services de la DRI *.

b) Apport volontaire en déchèteries

Les 2 déchèteries de la Communauté de Communes se situent à :

- o Tournus (déchèterie réhabilitée en 2001)
- o Péronne (déchèterie ouverte depuis 2001)

Ces deux déchèteries sont gérées par la CCMT en régie (gardiennage et collecte). D'un point de vue réglementaire, la Communauté de Communes a pour seule obligation de prendre en charge les déchets des particuliers. Les déchets des professionnels sont tolérés sous certaines conditions de tarification décrites en annexe 1.

Les jours et heures d'ouvertures des déchèteries sont les suivants :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche
Tournus	-	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	-
Péronne	-	14h-17h	-	-	9h-12h	14h-17h	-	-	-	14h-17h	9h-12h	14h-17h	-

Tableau 4 Horaires d'ouvertures des Déchèteries

Toutes les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Il faut savoir qu'en raison de l'évolution ces dix dernières années des périmètres de plusieurs Communautés de Communes, la déchèterie de Péronne est située sur une commune extérieure au périmètre de notre Communauté de communes.

Ainsi, une convention a été signée avec la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA *) afin d'autoriser les habitants des communes de Péronne, Aze et Saint Maurice-de-Satonnay à accéder également à cette déchèterie. Ces communes comptabilisent 2 245 habitants (*données Population INSEE 2019*) et la Communauté d'Agglomération MBA * verse chaque année une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants qui accèdent à la déchèterie et en fonction des charges liées au fonctionnement de la déchèterie.

Les déchets acceptés dans les déchèteries de la Communauté de Communes sont :

- Batteries, piles ;
- Bois ;
- Cartons ;
- Cartouches d'imprimantes ;
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI *) ;
- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA *) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE *) ;
- Déchets Diffus Spécifiques : acides, bases, solvants, bombes, aérosols, restes de désherbants, peintures, vernis, colles, graisses, etc. (DDS *) ;
- Déchets verts (diamètre inférieur à 12 cm) ;
- DNR (Déchets Non Recyclables) et encombrants ;
- Ferrailles ;
- Gravats ;
- Huiles de vidange et de cuisine ;
- Lampes et néons ;
- Piles ;
- Plâtre ;
- Pneus ;
- Textiles.

Les apports d'amiante et de fibrociment sont interdits dans les deux déchèteries de la collectivité.

FLUX	Tonnages collectés en 2018	Tonnages Collectés en 2019	Variation 2018/2019
Bois	655,13	675,00	3,03% ↗
Cartons collectés en déchèterie	321,07	335,00	4,34% ↗
DASRI	0,25	0,17	-32,80% ↘
DEA	248,92	400,55	60,92% ↗
DEEE	219,90	245,09	11,46% ↗
Déchets Diffus Spécifique DDS	27,89	38,04	36,39% ↗
Déchets Diffus Spécifique EcoDDS	21,39	20,16	-5,76% ↘
Déchets verts	1346,88	1305,00	-3,11% ↘
DNR * / Encombrants	942,40	980,82	4,08% ↗
Ferraille	292,78	294,00	0,42% ↗
Gravats	1058,20	1000,92	-5,41% ↘
Huile de cuisine	2,34		-100,00%
Huile de vidange	10,71	9,42	-12,04% ↘
Lampes et néons	1,19	2,18	83,19% ↗
Piles	2,72	2,64	-2,83% ↘
Plâtre	87,56	95,00	8,50% ↗
Pneus V.L. (poids moyen unitaire 7 Kg)	23,83	12,44	-47,81% ↘
RESSOURCERIE	79,59	96,82	21,65% ↗
Textiles, Linges et Chaussures	58,00		-100,00%
TOTAL tous flux confondus	5400,75	5513,25	2,08% ↗

Tableau 5 Tonnage collecté en apport volontaire dans les déchèteries et évolution

c) Collecte des emballages ménagers recyclables

Comme décrit en partie II. A., les collectes sélectives des ménages de la collectivité sont très majoritairement réalisées en point d'apport volontaire.

Pour des raisons techniques, les administrés du centre-ville de Tournus bénéficient également d'une collecte en porte-à-porte pour les emballages légers ; à cet effet, des sacs jaunes translucides sont mis à disposition à l'accueil de la Communauté de Communes et remis gratuitement aux habitants du centre-ville sur présentation d'un justificatif de domicile.

➤ COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE (MISE EN PLACE DES TROIS FLUX DEPUIS 1998) :

Les emballages concernés sont les suivants :

- Journaux, revues, magazines ;
- Bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ELA * (Emballages pour Liquides Alimentaires), cartonnettes ;
- Bouteilles, pots et bocaux en verre.

Ces différents flux de collecte sélective sont identifiés par le même code couleur sur tout le territoire de la collectivité, à savoir :

- o Journaux, revues, magazines – **plastron BLEU** ;
- o Bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ELA (Emballages pour Liquides Alimentaires), cartonnettes – **plastron JAUNE** ;
- o Bouteilles, pots et bocaux en verre – **plastron VERT**.

Fin 2019, **277 colonnes de tri** sont en place sur les communes membres de la CCMT *, réparties sur **85 points** :

- 79 colonnes Journaux, revues, magazines ;
- 96 colonnes Emballages plastique/métal/briques alimentaires (ELA *), cartonnettes ;
- 102 colonnes Verre.

Observations

Ce **parc de colonnes de tri** n'est pas entièrement collecté en régie ; en effet, la fusion de 2017 a réuni deux territoires qui n'avaient pas opté pour le même mode de collecte historiquement : l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois réalisait jusqu'alors cette collecte sélective avec ses moyens propres, c'est-à-dire en régie, alors que l'ex-Communauté de Communes du Mâconnais Val-De-Saône avait choisi de déléguer sa collecte sélective à un prestataire privé par le biais d'un marché public.

La fusion dont est issue la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois étant encore récente, cette différence de modalité de collecte demeure à ce jour, pour des raisons techniques principalement. Ainsi, fin 2019, **62 % du parc est géré en régie et 38 % en prestation de service.**

➤ COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

Quelques collectes sélectives complémentaires sont organisées en porte-à-porte sur la commune de Tournus. Elles concernent : Les emballages légers :

- En sacs jaunes translucides, pour les administrés du centre-ville le jeudi,
 - En bacs pour les établissements publics et les petits habitats collectif, le jeudi également.
- Le verre : pour les restaurateurs uniquement, le mercredi
 - Les cartons : pour les commerçants et artisans « gros producteurs » de Tournus, le jeudi.

Ces collectes en porte-à-porte sont réalisées en régie.

	TONNAGE COLLECTÉ EN 2018	TONNAGE COLLECTÉ EN 2019	VARIATION 2018/2017
Apport volontaire : Journaux Revues Magazines	418,5	394.08	-5.84% ↘
Apport volontaire : Emballage légers : emballage plastique/métal/brique alimentaire (ELA), cartonnette	265,33	302.52	14.02% ↗
Apport volontaire : Verre	727,72	784.22	7.76 % ↗
Porte-à-porte papiers bureautiques (administrations)	2,98	3,06	2.68 % ↗
Porte-à-porte emballages légers (centre-ville)	39,41	41.81	6.09 % ↗
Porte-à-porte verre (restaurateurs)	55	55.05	0.09 % ↗
Porte-à-porte cartons (gros producteurs)	72,71	81.99	12.76% ↗
TOTAL	1 581,65	1672.03	5.71 % ↗

Tableau 6 Tonnage des flux de collecte sélective collecté en points d'apports volontaires et évolution

d) *Autre collecte réalisée en apport volontaire*

La Communauté de Communes est en convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés (TLC *). Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Saint-Marcel (71). En 2019, ce flux a été collecté par l'intermédiaire de 13 points de relais. A la date de présentation du présent rapport, les tonnages réceptionnés par l'éco-organisme (ECOTLC) de valorisation n'ont pas été communiqués par ce dernier en raison de la crise sanitaire.

e) Bilan général des tonnages produits par les usagers – année 2019

Population prise en compte :

- Pour la collecte « OMR* » et « Sélective recyclable » : population CCMT *, soit 16 390 habitants ;
- Pour la collecte « emballage » porte-à-porte du centre-ville : 1 700 habitants environ (a)
- Pour l'apport volontaire en déchèterie : population CCMT * + population des communes de Péronne, Azé et Saint Maurice-de-Satonnay, soit 18 635 habitants

	FLUX	Tonnages 2018	Tonnages 2019	En kg/hab/an 2019	Variation 2019 / 2018
Collecte en porte à porte OMR	Ordures ménagères et assimilées (Ordures ménagères et déchets municipaux)	3 458,38	3 347,98	204,27	-3,19% ↘
TONNAGE TOTAL « OM »	Ordures ménagères et assimilées	3 458,38	3 347,98	204,27	-3,19% ↘
Collecte en déchèterie	Bois	655,13	675,00	36,22	3,03% ↗
	Cartons collectés en déchèterie	321,07	335,00	17,98	4,34% ↗
	DASRI	0,25	0,17	0,01	-32,26% ↘
	DEA	248,92	400,55	21,49	60,92% ↗
	DEEE	219,90	245,09	13,15	11,46% ↗
	Déchets Diffus Spécifique DDS	27,89	38,04	2,04	36,39% ↗
	Déchets Diffus Spécifique EcoDDS	21,39	20,16	1,08	-5,78% ↘
	Déchets verts	1 346,88	1 305,00	70,03	-3,11% ↘
	DNR * / Encombrants	942,40	980,82	52,63	4,08% ↗
	Ferraille	292,78	294,00	15,78	0,42% ↗
	Gravats	1 058,20	1 000,92	53,71	-5,41% ↘
	Huile de cuisine	2,34		0,00	
	Huile de vidange	10,71	9,42	0,51	-12,04% ↘
	Lampes et néons	1,19	2,18	0,12	82,58% ↗
	Piles	2,72	2,64	0,14	-2,72% ↘
	Plâtre	87,56	95,00	5,10	8,50% ↗
	Pneus V.L. (poids moyen unitaire : 7 Kg)	23,83	12,44	0,67	-47,81% ↘
	RESSOURCERIE du Pas Fleury	79,59	96,82	5,20	21,66% ↗
	Textiles, Linges et Chaussures	58,00		0,00	
	TONNAGE TOTAL « DECHETERIES »	5 400,75	5 513,25	295,85	2,08% ↗
Collecte en point d'apport-volontaire (emballage, verre, papier)	Apport volontaire : Journaux Revues Magazines	418,50	403,38	24,61	-3,61% ↘
	Apport volontaire : Emballages légers : emballage plastique / métal / brique alimentaire (ELA), cartonnettes	265,33	302,52	18,46	14,02% ↗
	Apport volontaire : Verre	727,72	784,22	47,85	7,76% ↗
	Porte-à-porte : Emballages légers (centre-ville) (a)	39,41	41,81	24,59	6,09% ↗
	Porte-à-porte : Papiers bureautiques	2,98	3,06	0,19	2,68% ↗
	Porte-à-porte : Verre (restaurateurs)	55,00	55,05	3,36	0,09% ↗
	Porte-à-porte : Cartons (gros producteurs)	72,71	81,99	5,00	12,76% ↗
	TONNAGE TOTAL « COLLECTE SELECTIVE RECYCLABLE »	1 581,65	1 672,03	124,06	5,71% ↗
SYNHESE TONNAGE 2019	10 440,78	10 533,25	624,18	0,89% ↗	

Tableau 7 Bilan général et évolution des tonnages produits par les usagers

- ➔ **Flux** : Coûts de prise en charge et de traitement nuls ou tendant vers 0 € pour la collectivité grâce à la prise en charge totale des tonnages collectés par les Eco-organismes agréés. Ces filières ont été mises en place par la collectivité.
- ➔ **Flux** : Flux générant des recettes pour la collectivité (revente de la matière première ou soutiens des Eco-organismes)
- ➔ **Flux** : Flux générant des coûts de transport et de traitement importants pour la collectivité

Nota bene : A la date de présentation du présent rapport, les tonnages relatifs à l'huile de cuisine n'ont pas été communiqués par l'éco-organisme en raison de la crise sanitaire.

f) Synthèse des flux valorisables / non valorisables – année 2019

SYNTHESE	Flux valorisables		Flux non valorisables gravats compris				Tonnage soumis à TGAP			
	Destinés au emploi, à la valorisation matière ou à la valorisation énergétique			Destinés à l'enfouissement				Flux non valorisables hors gravats		
	Tonnage		Variation 2019 / 2018	Tonnage		Variation 2019 / 2018	Tonnage		Variation 2019 / 2018	
	2018	2019		2018	2019		2018	2019		
Collecte en porte-à-porte OMR*	1660,02	1607,02	-3,19% ↘	1798,35	1740,96	-3,19% ↘	1798,35	1740,96	-3,19% ↘	
Collecte en déchèteries	3400,15	3531,51	3,86% ↗	2000,6	1981,74	-0,94% ↘	942,4	980,82	4,08% ↗	
Collecte en point d'apport volontaire (emballage, verre, papier)	1562,05	1665,95	6,65% ↗	19,6	6,08	-68,98% ↘	19,6	6,08	-68,98% ↘	
TOTAL	6622,22	6804,48	2,75% ↗	3818,55	3728,78	-2,35% ↘	2760,35	2727,86	-1,18% ↘	

Tableau 8 Synthèse et évolution des flux valorisables / non valorisables

Observations

- La **production d'OMR* a baissé de 3.19%** entre 2018 et 2019 après la stabilisation constatée sur les années 2017 et 2018.
- Le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (ou TGAP *) est amené à augmenter dans un avenir très proche : cette taxe, appliquée à chaque tonne enfouie, restera de 24 € en 2019, puis 25€ en 2020 pour finir à 45 € en 2022. D'où l'importance de réduire le tonnage destiné à l'enfouissement (représenté ici par le flux non valorisable).
- **En 2019, un habitant** de notre territoire a produit en moyenne **624.18 kg de déchets par an**, tous flux confondus, soit une **hausse de 0.89% par rapport à 2018**. Cependant, il est important de constater que cette **augmentation de tonnage** est **principalement orientée vers les flux valorisables**. En effet :
 - o D'une part, cela représente des ressources économisées et une pollution moindre pour l'environnement.
 - o D'autre part, le **traitement** de ces **flux valorisables demeure moins onéreux** que celui des **flux non valorisables** pour notre collectivité. En effet, soit ces flux valorisables sont traités gratuitement ou soutenus en partie par les Eco-organismes, soit ces flux génèrent des recettes couvrant les frais engagés par la collectivité (en fonction des cours du marché des matières première), soit les coûts de traitement de ces flux valorisables sont nettement inférieurs à celui des flux non valorisables.

2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages et pris en charge par le service

Les déchets produits par les entreprises et les commerces sont collectés par les véhicules de la CCMT * dans le cadre des circuits établis pour la collecte des déchets des ménages. Aucune sujétion technique particulière n'est nécessaire compte tenu des volumes produits.

Ces déchets entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, la redevance spéciale est appliquée à partir d'une production de 1 200 L par semaine (délibération du conseil communautaire du 26/01/2017). Au 31 décembre 2019, 17 établissements étaient assujettis à cette redevance.

Tonnage total de déchets collecté dans le cadre de la redevance spéciale :

- en 2019 : **795 tonnes** soit environ 2 410 m³

- en 2018 : **944 tonnes** soit environ 2 860 m³

Soit une **baisse de 15.78 %** par rapport à 2018.

B. Traitement

1. ISDND * (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chagny

a) *Présentation générale de l'ISDND **

Le SMET * est un établissement public qui regroupe 9 collectivités locales de l'Est de la Saône-et-Loire et du Sud de la Côte d'Or (au total 360 000 hab.). Il exploite en régie une installation de stockage des déchets non-dangereux à Chagny (71) depuis 2004 pour traiter les ordures ménagères et assimilées de ses adhérents.

L'ISDND * de Chagny est certifiée ISO 14001 depuis 2004 (dernier audit de certification ISO 14001 en octobre 2018).

b) *Mode de traitement et durée de vie du site*

❖ Mode de traitement

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont traitées sur le site de Chagny par compaction au pied de mouton ; elles sont ensuite enfouies dans les casiers et/ou alvéoles de l'ISDND*.



Figure 5 Compaction des OMR* sur l'ISDND de Chagny

❖ Durée de vie du site :

L'autorisation préfectorale du site a été prolongée jusqu'au 15/01/2026 sur la base d'une capacité maximale annuelle du site de 65 000 t/an et d'une réduction du volume de déchets.

❖ Post-exploitation

Une fois pleins, les casiers/alvéoles sont recouverts par de l'argile, de la terre végétale et du broyat de déchets verts.

Les espaces en post-exploitation sont entretenus et/ou aménagés de manière à maintenir ou recréer un environnement en rapport avec celui existant naturellement, c'est-à-dire en milieu boisé.

D'une manière générale, les opérations d'entretien et d'aménagement menées sur le site sont compatibles avec les principes du développement durable, de la certification environnementale et de la réduction des coûts.

Depuis le commencement de la végétalisation en 2009, 1 277 arbres et 1707 arbustes ont été plantés sur le site de l'ISDND de Chagny.

c) Traitement des effluents et des gaz

Les lixiviats qui s'écoulent des casiers/alvéoles sont envoyés vers le bassin de lagunage du site de l'ISDND * grâce à des drains et des canalisations. Après analyse, ils sont acheminés vers la station d'épuration de la ville de Chalon-sur-Saône.

Les eaux de ruissellement sont quant à elles, récupérées dans des fossés puis acheminées vers la station de lagunage située sur le site de l'ISDND *, avant d'être évacuées vers le milieu naturel après analyses.

La collecte des biogaz qui s'échappent des casiers et leur valorisation énergétique se fait via 2 moteurs. En cas de panne ou de maintenance simultanée des 2 moteurs, une torchère prend le relai et les biogaz sont alors brûlés.

2. Unité de TRI-Méthanisation-Compostage de Chagny : ECOCEA

a) Présentation générale de l'usine ECOCEA

En 2009, les élus du SMET * ont fait le choix de construire en parallèle à l'ISDND * une usine de tri-méthanisation-compostage sur le site de Chagny, afin de récupérer et de valoriser la Fraction Fermentescible présente dans les Ordures Ménagères ; cette partie fermentescible est appelée FFOM *. L'objectif visé est de réduire de 48% les déchets enfouis sur l'ISDND, soit près de la moitié des OMR*.

En 2011, le SMET * a confié la réalisation de ce projet (conception, construction et exploitation) à un prestataire (actuellement TIRU, filiale d'EDF) qui deviendra l'usine ECOCEA. ECOCEA est la première usine de tri, de méthanisation et de compostage de la région Bourgogne-Franche-Comté ; elle a ouvert en 2014 et a été dimensionnée dès le départ pour absorber la moitié des 75 000 tonnes de déchets qui terminent chaque année au centre d'enfouissement public du SMET (autorisation préfectorale jusqu'au 30 juin 2021).

ECOCEA possède aujourd'hui la triple certification : ISO 9001, ISO 14001 v.2015 et OSHAS 18001.

b) Mode de traitement

Dans la poubelle des déchets ménagers, les particuliers jettent des matières organiques. C'est cette part fermentescible qui est récupérée par l'usine, puis transformée en méthane dans d'immenses digesteurs et ensuite valorisée. La matière organique qui reste après la production est revendu aux agriculteurs de la région, sous forme de **compost de qualité** (norme NFU 44-051).



Figure 6 Méthaniseurs

En parallèle à cette production de compost, le traitement de la FFOM * produit également du biométhane.

Après épuration, ce gaz est injecté directement dans le réseau.

Dans un souci d'optimisation environnementale, une usine de production de tuile en terre, l'usine TERREAL, s'est implantée juste à côté du site de Chagny et utilise une partie de ce biogaz pour fabriquer ses tuiles en terre cuite. Ainsi, la production de méthane d'ECOCEA représente un quart des besoins annuels du site et permet de réduire de 5 000 tonnes par an l'émission en CO₂.

Pour rappel, partent en enfouissement sur le site de Chagny :

- La totalité des DNR * et encombrants collectés sur le territoire des adhérents du SMET *
- La part non valorisable des ordures ménagères collectées sur le territoire des adhérents sur SMET *

3. Centre de tri

Les centres de tri sont des installations où les déchets issus des collectes sélectives sont triés plus précisément, conditionnés et stockés avant d'être recyclés.

Remarques :

- Aucune prestation de tri n'est facturée pour le traitement du verre ;
- Une prestation de tri est facturée pour le traitement du papier pour la partie Sud du territoire (ex-Mâconnais Val-De-Saône), mais pas pour la partie Nord (ex-Tournugeois).

a) Exemple de fonctionnement des centres de tri des emballages

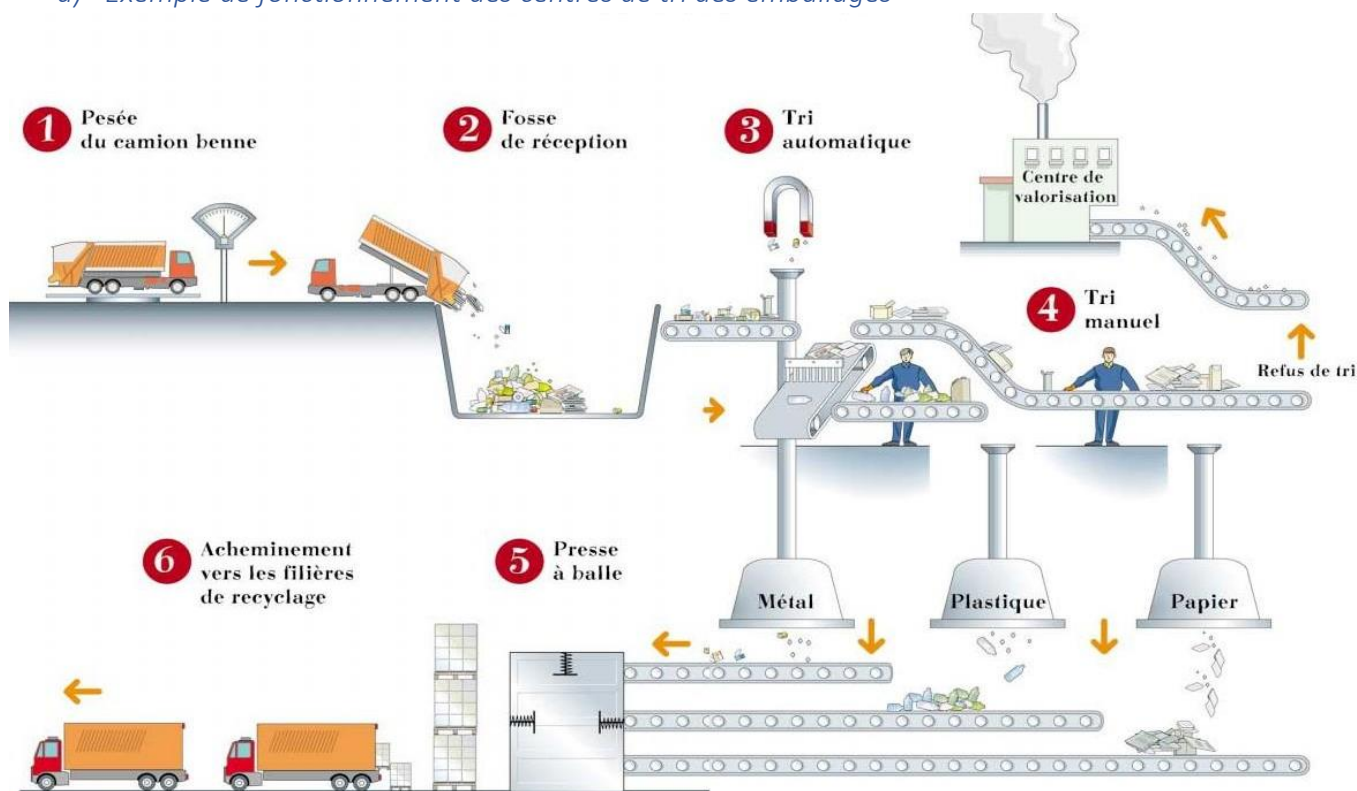


Figure 7 Exemple du fonctionnement d'un centre de tri

Lors de la fusion de 2017, les territoires de la Communauté de Communes du Tournugeois et du Mâconnais-Val-de-Saône ont été réunis. Cependant, pour des raisons techniques, matérielles et environnementales, l'harmonisation du traitement de la collecte sélective des recyclables n'a pas pu se faire : ainsi, la partie Nord et la partie Sud du territoire ont conservé un centre de tri différent.

➤ Centre de tri secteur Nord de la CCMT : Bourgogne Recyclage

○ Carte d'identité :

- Situé à Travoisy Ruffey lès Beaune, 21205 Beaune
- Centre créé en 1998, modernisé en 2007
- Date du dernier arrêté préfectoral encadrant l'exploitation : 13/04/2017
- Possède la triple certification : ISO 9001, ISO 14001, OSHAS 18001
- Valorise les refus de tri en Combustible Solide de Récupération (CSR *)
- Situé à 59 km de la résidence administrative de la Communauté de Communes

○ Flux traité :

Emballages légers issus des points d'apports volontaires de la partie Nord du territoire (ex-Tournugeois)

○ Dimension :

Capacité annuelle maximale	20 000 tonnes
Dimensionnement actuel	16 000 tonnes dont 12 500 tonnes d'emballages ménagers
Tonnages traités pour la CCMT en 2019	344.33 tonnes, soit 2.15 % du tonnage traité par le centre de tri

Figure 8 Dimensionnement du centre de tri secteur Nord CCMT *

➤ Centre de tri secteur Sud de la CCMT : Digitale

○ Carte d'identité :

- Situé 105 avenue du 8 mai 1945, 69140 Rillieux La Pape
- Centre créé en janvier 2004
- Date du dernier arrêté préfectoral encadrant l'exploitation : décembre 2015
- Possède la triple certification : ISO 9001, ISO 14001, OSHAS 18001
- Situé à 84 km de la résidence administrative de l'ex-Communauté de Communes Mâconnais-Val-De-Saône

○ Flux traité :

Journaux Revues magazines issus des points d'apports volontaires du territoire

○ Dimension :

Capacité annuelle maximale	87 500 tonnes
Dimensionnement actuel	32 000 tonnes dont 16 000 tonnes d'emballages ménagers
Tonnages traités pour la CCMT en 2019	397.14 tonnes, soit 1.24 % du tonnage traité par le centre de tri

Figure 9 Dimensionnement du centre de tri secteur Sud CCMT *

C. Mesures de prévention

1. Actions réalisées pour prévenir la production des déchets ménagers

a) Prévention quantitative

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2019, la CCMT a continué sa vente à tarif préférentiel de composteurs de 500 L aux usagers du territoire ; **30 composteurs ont ainsi été vendus** au tarif unitaire de 25 €.

Ainsi, depuis 2010, ce ne sont pas moins de 590 composteurs individuels qui ont été distribués dans la collectivité

26 composteurs individuels qui ont été distribués dans la collectivité ; l'objectif est d'atteindre 700 d'ici 2022.

COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2012, la loi dite « Grenelle 2 » oblige les gros producteurs de déchets organiques (*restaurants, hôtels, EHPAD, hôpitaux, etc.*) qui produisent plus de 10 tonnes* de déchets organiques par an, à trier et valoriser leurs déchets alimentaires. *: seuil 2016

Mais bien avant cette date, la Communauté de Communes a toujours encouragé les « gros producteurs » de déchets organiques à réduire et à valoriser leurs déchets alimentaires. Ainsi, 12 établissements de la collectivité sont munis aujourd'hui d'un ou plusieurs composteurs : La crèche de Tournus, les écoles Saint Valèrien et Raymond Dorey à Tournus, celles de Plottes et de Clessé, les collèges de Tournus et Lugny, les lycées horticole et Gabriel Voisin, l'hôpital de Belnay, le Camping de Tournus, la communauté de communes et l'EPMS Paul Cézanne.

Pour les personnes qui désirent composter leurs déchets organiques mais qui ne peuvent pas le faire individuellement, la Communauté de Communes met à disposition des placettes de compostage au cœur des villages. Ces dernières sont installées, après accord du maire, dès que 3 ou 4 foyers aux alentours sont intéressés. En 2018, une nouvelle placette de compostage a été inaugurée sur la commune de Préty.

Depuis 2010, 21 placettes de cœur de village ont été installées sur la collectivité : Tournus, Lacrost , Préty, Le Villars, La Truchère, Farges les Macon, Plottes, Ozenay, Royer, Bissy-la-Mâconnaise, Lugny, Burgy, Clessé.

Et lorsque le compost arrive à maturation, des opérations de distribution de compost se font dans le village, un moment convivial où les participants de la placette et les habitants sont conviés. Cette distribution se déroule généralement les samedis des mois de mars, avril ou mai ; cette année, des opérations de partage de compost ont été menées sur les placettes de La Truchère, Lacrost, Lugny, Ozenay, Plottes et Royer.

Des panneaux d'information sont installés sur les composteurs et un retour sur les opérations sont insérés dans les journaux locaux.

ALTERNATIVE AU COMPOSTAGE

Grâce au soutien du conseil régional, le lycée Gabriel VOISIN de Tournus a fait l'acquisition d'un déshydrateur en 2017 : les déchets organiques issus de la cantine scolaire sont désormais séchés puis broyés jusqu'à obtenir une poudre (beaucoup plus légère que les déchets organiques traités) inodore, stable et sans micro-organismes pathogènes.

GUIDE COMPOSTEUR

La collectivité dispose d'un référent « Compostage » pour répondre aux questions des usagers, collègues, élèves qui les entourent.

LOCAL RÉEMPLOI

Depuis 2010, une convention a été signée entre plusieurs collectivités du Sud de la Bourgogne - à l'origine, le SICTOM du Mâconnais, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, la Communauté de Communes du Mâconnais-Val de Saône et celle du Tournugeois - pour la création d'un réseau local de Ressourcerie.

Afin que ce réseau bénéficie d'un apport constant de « matière première », des conteneurs de récupération ont été mis en place sur les déchèteries.

Ainsi, dans les déchèteries de Péronne et de Tournus, l'utilisateur peut déposer s'il le souhaite ses objets et meubles susceptibles de pouvoir encore servir. **En 2019, 96.82 tonnes d'objets ont été détournées sur les déchèteries de notre territoire** par les agents valoristes de Ressourcerie de Pas Fleury.

b) Prévention qualitative

La communication (outils, animations et manifestations) autour du thème de la réduction des déchets s'est poursuivie en 2019

Divers contenants ont été mis à disposition des partenaires et organisateurs de manifestations pour les piles, les radiographies, les téléphones portables. Des collecteurs de piles sont aussi distribués aux usagers.

Le programme pédagogique de sensibilisation aux élèves comprend un atelier « produit dangereux ».

Un jeu concours organisé avec les collèges de Lugny et Tournus ont permis de collecter 814 kg de vêtements ainsi que 398 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cela a également participé à la sensibilisation de 8 classes de 6^{ème} ainsi que 5 classes de 5^{ème} à l'utilité du réemploi dans la filière textile et à la nécessité de s'assurer de la conformité de la filière de traitement des DEEE.

*c) Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD *)*

Dans le cadre du Grenelle Environnement, il a été prévu la mise en application de Plans Départementaux de Prévention des Déchets menés par les Conseils Généraux. Ceux-ci se sont déclinés dès 2010 en Programmes Locaux de Prévention des Déchets contractualisés entre l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME *) et les structures ayant la compétence en matière d'élimination des déchets.

Le PLPD * signé pour une durée de 5 ans avec l'ADEME en 2010 a atteint et même dépassé l'objectif principal qui était de réduire de 7% les déchets collectés sur le territoire de la CCMT (avec pour année de référence 2009) puisque les tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectés en 2015 ont diminué de -8,3 %. Le programme d'actions construit pour atteindre ces objectifs était composé de 6 thématiques :

1 / Déchets putrescibles

2 / Textiles sanitaires

3 / Papier

4 / Plastiques non valorisables

5 / Communication et sensibilisation

6 / Encombrants et déchèteries

>>> Quelques exemples d'actions mises en œuvre :

- Développement du compostage individuel et collectif ;
- Don des invendus de la part des grandes surfaces à l'épicerie sociale « Le caddy fleuri »
- Distribution de STOP-PUB aux particuliers ;
- Prêt de gobelets et barquettes réutilisables aux associations lors de manifestation ;
- Accompagnement de la Ressourcerie pour le détournement de meubles et d'objet pouvant encore servir (collecte sur les déchèteries principalement).

Au vu des résultats obtenus au terme de ces 5 années et bien que le PLP soit arrivé à son terme, il a été décidé de poursuivre la majorité des actions engagées.

Ces actions sont aujourd'hui conduites par le coordinateur technique et animateur du service déchets de la collectivité. Durant toute l'année 2019, les interventions ont été régulières auprès de tous publics (scolaires, administrés, touristes). Pour exemple, les opérations sur le tri sélectif menées auprès des 4 classes de l'école primaire de Montbellet ou encore des 4 classes primaires de l'institut médicoéducatif Paul Cézanne de Tournus.

2. Actions réalisées pour prévenir les risques et les effets dommageables sur la santé de l'Homme et sur l'environnement des opérations d'élimination des déchets

a) Prévention qualitative

- Poursuite des contrôles de la qualité du tri

b) Collecte

- Nettoyage et désinfection journaliers des véhicules (bennes à ordures ménagères)
- Départ des tournées retardé lorsqu'une vigilance orange (neige, verglas...) est en place
- Formation des chauffeurs à l'éco conduite

c) Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents

- Tenues de travail haute visibilité
- Chaussures de sécurité et gants plus adaptés

D. Moyens humains et matériels

1. Moyens humains

Au 31 décembre 2018, l'effectif du service déchets de la CCMT était de **15,57 ETP** répartis comme suit :

Emplois	Effectifs en ETP *			
	Au 31/12/2018	Départs en 2019	Arrivées en 2019	Au 31/12/2019
TOTAL	15,57	1	1	14.97
Administration	1,6	1	1	Déchets : 1 SPANC : 0.3 GEMAPI : 0.3
Ressources Humaines	0,27			0,27
Collecte	12			12
Technique (moyens généraux)	0,6			0,8
Information / Communication / Prévention	0.7			0.7
Prévention	0.4			0.2

Tableau 9 Effectifs du service déchets

(a) : départ en retraite

OBSERVATIONS

- Douze équivalents temps pleins sont affectés à la collecte des déchets.

- En raison des jours fériés et des moyens techniques dont le service dispose, des collectes ont été déplacées, **trois jours fériés ont été travaillés en 2019, mobilisant à chaque fois un minimum de 4 agents, et des collectes spécifiques ont été planifiées suite à des événements particuliers (festivités diverses, fête de la saint Philibert, berges en folie.....)**

2. Moyens matériels

Au 31 décembre 2019, la CCMT disposait du parc de véhicules et matériels suivants :

► Véhicules :

	1 ^{ère} date de mise en circulation	Date d'acquisition	Prix acquisition	Ancienneté
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis RENAULT, benne SEMAT, PTAC 19 T	Février 2018	Février 2018	161 793 €	1 an
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis SCANIA, benne SEMAT, PTAC 19 T	Juin 2016	Juin 2016	161 760 €	3 ans
Camionnette NISSAN CABSTAR équipé d'une benne plateau	Juin 2014	Juin 2017	19 529 €	5 ans
Un polybenne 26 T, équipé d'une grue auxiliaire de manutention de marque HIAB, châssis Mercedes	Juin 2013	Juin 2013	208 702 €	6 ans
Mini-benne de collecte des ordures ménagères : châssis-cabine Nissan NT400, benne CITANEA, PTAC 3,5 T	Septembre 2019	Juin 2019	85 391 €	-
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis Mercedes, benne SEMAT, PTAC 19 T	Octobre 2008	Octobre 2008	135 000 €	11 ans

Tableau 10 état du parc des véhicules utilisés par le service déchets

Autres véhicules :

- 2 véhicules utilitaires ;
- 1 véhicule léger ;

► **Matériels :**

- Remorque ;
- Broyeur à végétaux ;
- Motopompe ;
- Divers matériels pour l'entretien (tondeuse, taille haie, nettoyeur haute pression, etc.)

IV. INDICATEURS FINANCIERS

A. Modalités d'exploitation du service d'élimination et rémunération annuelles

1. Collecte

Les collectes réalisées en :

- **Régie** (c'est-à-dire avec les moyens propres de la collectivité) :
 - Collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et assimilées
 - Collecte sélective en point d'apport volontaire : Verre, Emballages légers, Journaux Revues Magazines pour la partie Nord du territoire de la CCMT (ex-Tournugeois)
 - Collectes sélectives complémentaires, organisées en porte-à-porte sur la Communes de Tournus uniquement, pour :
 - Emballages légers :
 - En sacs jaunes translucides : pour les administrés du centre-ville uniquement ;
 - En bacs pour certains établissements publics et les petits habitats collectifs ;
 - Verre : pour les restaurateurs uniquement ;
 - Papiers bureautiques : pour les administrations publiques
 - Cartons : pour les commerçants et artisans « gros producteurs » qui en font la demande.
- **En prestations de services** :
 - Collecte sélective en point d'apport volontaire : Verre, Emballages légers, Journaux Revues Magazines pour la partie Sud du territoire de la CCMT (ex-Mâconnais Val-De-Saône)

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
VEOLIA ONYX EST	01/01/2018 – 31/12/2020	Collecte du verre	18 442.30 € TTC
		Collecte des emballages légers	35 764.55 € TTC
		Collecte des journaux Revues Magazines	13 193.75 € TTC
		TOTAL	67 400.60 € TTC

Tableau 11 Montant des prestations pour la collecte des points d'apports volontaires - secteur Sud CCMT *

2. Transport et Traitement

a) Ordures Ménagères et assimilées

Le transport et le traitement des Ordures Ménagères et assimilées sont réalisés en prestations de services.

Transport (a) :			
Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
BOURGOGNE RECYCLAGE	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport des ordures ménagères et assimilées	72 461.96 € TTC
		TOTAL (a)	72 461.96 € TTC

Tableau 12 Montant des prestations pour le transport des OM* de la CCMT *

Traitement (b) :			
Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
SMET * / ECOCEA	Pas de durée car la CCMT * est une collectivité membre du SMET	Traitement par enfouissement de la part non valorisable des ordures ménagères et assimilées	207 745,27 € TTC
		Traitement par valorisation de la part fermentescible des ordures ménagères (48% des OM * collectées)	149 337,15 € TTC
		TOTAL (b)	357 082,42 € TTC
		TOTAL (a) + (b)	429 544,38 € TTC

Tableau 13 Montant des prestations pour le traitement des OM* de la CCMT *

Le taux de **48% de valorisation des OM *** ayant été atteint en 2019 par l'usine ECOCEA de Chagny, près de **1607 Tonnes d'OM *** ont ainsi pu être détournées de l'enfouissement, ce qui est autant de pollution évitée. Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP *) d'un montant de 24 € HT/tonne en 2019 n'étant pas appliquée sur les tonnages d'ordures ménagères valorisables, **cela a contribué à l'évitement d'une dépense égale à 35 568 € pour notre collectivité.**

Faits significatifs 2019

À compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Le taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluante (TGAP *) est passé de 23 € HT/tonne en 2017 à 24 € HT/tonne en 2019. Cette taxe s'applique à toutes les tonnes enfouies.

b) Produits collectés en déchèterie

Parmi les flux issus de déchèterie, seul le transport du flux « carton » issu de la partie Nord du territoire (ex-Tournugeois) est réalisé en régie.

Les transports et traitements des flux ci-dessous sont réalisés en prestations de services.

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
EGT	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport et traitement du bois	78 795,07 € TTC
		Transport et traitement des déchets verts	70 755,60 € TTC
		Transport et traitement des gravats	27 745,50 € TTC
		Transport et traitement Plâtre	17 308,81 € TTC
DESPLAT RECYCLAGE	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport et traitement des cartons	6 266,81 € TTC
EDIB	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport et traitement des DDS *	32 373,95 € TTC
BOURGOGNE RECYCLAGE	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport des DNR * et encombrants	46 185,06 € TTC
SMET *	Pas de durée car la CCMT * est une collectivité membre du SMET	Traitement des DNR * et encombrants	112 628 ,93 € TTC
CHIMIREC	Contrat du 01/01/2019 – 31/12/2019	Transport et traitement de l'huile de vidange	1 001,94 € TTC
		TOTAL	393 061,67 € TTC

Tableau 14 Montant des prestations pour le transport et/ou le traitement des produits collectés en déchèterie

Grâce à l'apparition progressive des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP *), la CCMT * n'est pas facturée pour les prestations de transport et de traitement des flux ci-dessous :

- Les DASRI *
- Les DEA *
- Les DEEE *
- Les DDS * filières,
- L'huile de cuisine,
- Les lampes et néons,
- Les piles,
- Les pneus,
- Les Textiles, Linges et Chaussures

Les **filières à responsabilité élargie des producteurs (REP *)** sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. 15 filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif.

Aucun coût n'est facturé pour le transport / traitement des flux « ferraille » et « batterie » car ces prestations sont comprises dans le prix de rachat de la matière.

c) Flux issus de la collecte sélective en point d'apport volontaire

Parmi les flux issus de la collecte sélective en point d'apport volontaire, seul le transport des « Journaux revues Magazines » issus de la partie Nord du territoire (ex-Tournugeois) est réalisé en régie.

Les transports et traitements des flux ci-dessous sont réalisés en prestations de services, après appel d'offre :

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
❖ Nord du territoire			
BOURGOGNE RECYCLAGE	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport du verre	8 448,98 € TTC
		Transport et traitement des emballages légers	58 168,48 € TTC
❖ Sud du territoire			
VEOLIA ONYX EST	01/01/2018 – 31/12/2020	Transport du Verre	18 442,30 € TTC
		Transport et traitement des emballages légers	28 854,47 € TTC
		Transport des Journaux Revues Magazines	13 193,75 € TTC
TOTAL			127 107,98 € TTC

Tableau 15 Montant pour les prestations de transport et/ou traitement des flux issus de la collecte sélective

Aucun coût n'est facturé pour le traitement des flux « papier » (pour la partie Nord du territoire) et « verre » pour toute la CCMT * car ces prestations sont comprises dans le prix de rachat de la matière.

B. Montants annuels des dépenses du service et modalités de financement

1. Montant annuel des dépenses du service

Les chiffres sont établis à partir des comptes administratifs de l'exercice 2019 :

	DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total dépenses	Recettes perçues au titre de la TEOM *	Recettes diverses	Total recettes
→ Année 2018	1 646 055.15 € 89.11 %	201 195.15 € 10.89 %	1 847 250.30 € 100 %	1 441 807.00 € 74.05 %	505 242.21 € 25.95 %	1 947 049.21 € 100 %
→ Année 2019	1 708 308.70 € 91,00 %	166 888,50 € 9,00 %	1 875 197,20 € 100 %	1 398 070,00 € 71.00 %	582 886,69 € 29,00 %	1 980 956,69 € 100%
Évolution 2019/2018	+3.78 %	-17.05 %	+1.51 ↗	-3.03 %	+15.37 %	+1.74 % ↗

Tableau 16 Montant annuel et évolution des dépenses du service

- **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT** pour l'exercice 2019 = **236 965.43 €**
Avec : $total\ recettes\ fonctionnement - total\ dépenses\ fonctionnement = 1\ 945\ 274.13€ - 1\ 708\ 308.70€ = 236\ 965.43€$
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT** pour l'exercice 2019 = **- 131 205.94 €**
Avec : $total\ recettes\ d'investissement - total\ dépenses\ d'investissement = 35\ 682,56€ - 166\ 888,50€ = -131\ 205,94€$

Commentaires

- La **situation budgétaire du service « Déchets » est saine** car le résultat comptable de l'exercice 2019 est de

236 965.43-131 205.94 = 105 759,49 € soit +5.97% ↗ par rapport à 2018 alors que les recettes perçues au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont baissé de 3% .

- En 2020, il faut continuer à maintenir l'équilibre financier, à optimiser les recettes de fonctionnement et provisionner l'investissement pour les futurs projets (bac individuel pour la collecte des emballages, véhicules, etc.).

2. Détails des dépenses et modalités de financement

➤ DEPENSES :

- ❖ **Dépenses de fonctionnement : 1 708 308,70 € soit 91 % des dépenses totales de l'exercice 2019**
 - 40.90 % en charges à caractère général (- 0.46 points / 2018)
 - 30.81 % en dépenses de personnels (+ 1.72 points / 2018)
 - 28.29 % en charges de gestions courantes (- 1.26 points / 2018)

- ❖ **Dépenses de d'investissement : 166 888,50 € soit 9 % des dépenses totales de l'exercice 2019** correspondent à des immobilisations corporelles (aménagement vestiaires , voirie déchetteries, matériel de collecte).

➤ RECETTES :

- ❖ **Recettes perçues au titre de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM *) : 1 398 070 € soit 71 % des recettes totales de l'exercice 2019.**

- ❖ **Recettes diverses : 582 886.69 € soit 29 % des recettes totales de l'exercice 2019**

Avec :

	2018	2019	Évolution 2019/2018
Vente de matériaux, soutiens financiers des filières REP* (versés par les Eco-organismes)	312 377 €	345 610 €	+10,63 % ↗
Redevance spéciale	75 925 €	79 266 €	+4,4 % ↗
Dépôts facturés à la déchèterie	19 489 €	17 487 €	- 10,27 % ↘
Vente de bacs et composteurs	5 301 €	5 914 €	+11,56 % ↗
Indemnisation de sinistres (+ produits exceptionnels)	16 164 €	21 937 €	+35,72 % ↗
Contribution MBA* pour la déchèterie de Péronne	52 592 €	47 508 €	-9,67 % ↘
Autres (FCTVA, atténuation de charges *)	23 394 €	65 165 €	+178,56 % ↗
TOTAL	505 242 €	582 886 €	+15,37%

* Un total de **19 815.61 €** d'atténuations de charges correspond aux remboursements sur la rémunération du personnel (remboursement des arrêts maladies par les assurances).

Le montant de cette recette vient en déduction des dépenses de personnels et ramène le pourcentage des dépenses de personnels de **30.81%** à **29.65%**, soit + **0.56** points au lieu de **1.72** point par rapport à 2018.

Commentaires

Le tri des déchets à la source comporte deux intérêts majeurs : d'une part, un intérêt environnemental et d'autre part un intérêt financier puisque les recettes générées par la valorisation et la vente de matériaux permettent d'équilibrer le budget du service « Déchets » tout en abaissant le cout de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3. Coût global de collecte et traitement des déchets ménagers

Pour les 10 533 tonnes collectées et traitées, et les 16 390 habitants desservis par le service, le coût global de collecte et traitement pour l'année 2019 était de :

- **162,18 € / tonne**, soit 0,162 € / kg
- **104 ,23 € / habitants** (sur une base de 614,42 kg / an /habitants : voir A. 1. e)

C. Indicateurs complémentaires : détails

1. Redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Elle est établie par l'intermédiaire de conventions avec conteneurisation obligatoire pour un prix d'enlèvement.

Les tarifs appliqués en 2018 ont été ceux votés le 26 janvier 2017 en conseil communautaire.

Tarifs appliqués de janvier à décembre 2019 : 0.03 €/litre pour les déchets non ménagers

Montant des recettes pour l'année 2019 **75 925,00 €**

2. Contribution financière de la DRI

Les déchets municipaux assimilables aux OM * pris en charge par notre collectivité sur le quai de transfert de la CCMT * à Tournus et collectés par la DRI * sont des ordures ménagères collectées sur les bords de la route départementale qui va de Sennecy-Le-Grand à Fleurville ainsi que le long de la voie bleue.

Ces déchets, qui ne sont pas uniquement collectés sur notre territoire intercommunal et pour lesquels notre collectivité n'a aucune obligation de prise en charge, sont facturés aux services de la DRI *.

Montant des recettes pour 2019 **9 052,06 €**

Avec DRI * Sennecy-Le-Grand **5 887,97 €**

DRI * Fleurville **2 080,29 €**

DRI * Voie Bleue **1 083,80 €**

3. Contribution financière pour la déchèterie de Péronne

Effectuées par convention avec la Communauté d'Agglomération MBA *

Contribution de la prestation 2017 versée sur l'exercice 2018 **47 507,50€**

4. Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus des apports volontaires en déchèterie

VENTES DES PRODUITS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ENCAISSÉES SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2019	
Carton	14 834,68€
Ferraille	23 752,23€
Batterie	3 636,68€
TOTAL	42 223,59€

5. Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus de la collecte sélective

VENTES des PRODUITS issus de la COLLECTE SELECTIVE encaissées sur l'EXERCICE COMPTABLE 2019	
ACIER	3 322,35 €
ALUMINIUM	1 352,34 €
EMBALLAGES PLASTIQUES	11 216,54 €
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	25 309,91 €
PAPIERS CARTON NON COMPLEXE (PCNC)	4 956,73 €
VERRE	28 386,25 €
TOTAL	74 544,12 €

ANNEXE 1

DEPOTS EN DECHETERIE POUR LES PROFESSIONNELS

ANNEXE 1

Les professionnels ne peuvent avoir accès aux déchetteries que pour des petites quantités. Les quantités de déchets supérieures aux quantités autorisées (voir tableau ci-dessous) doivent être éliminées par le biais des filières spécifiques à chaque profession.

Conformément à l'application de son règlement (en libre consultation sur le site de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois), l'accueil des professionnels a été instauré selon les principes suivants :

- Accès sur présentation d'un **BADGE D'ACCES PROFESSIONNEL** en déchèterie ou accès des entreprises ayant un chantier sur le territoire **AVEC JUSTIFICATIF** (devis signé de moins de 2 mois situant le lieu des travaux sur le territoire de la CCMT) ;
- **EN CAS D'OUBLI DU BADGE, L'ACCES A LA DECHETERIE SERA REFUSÉ AU PROFESSIONNEL ;**
- Gratuité pour les dépôts de cartons, de ferraille et d'appareils électriques ;
- Signature d'un bon de dépôt et/ou remise d'un ticket de pesée.

Les conditions tarifaires de dépôts des autres déchets des professionnels aux déchèteries des Joncs à Tournus et à Péronne ont été fixées par délibération n° 2018/17 du 15 mars 2018.

Tarifs pour les dépôts à la déchèterie de Tournus :

DECHETS ACCEPTES MOYENNANT PAIEMENT			
NATURE DES DECHETS	QUANTITE AUTORISEE	Coût supporté par la collectivité transport et traitement du déchet TTC	TARIFICATION (Facturation par mois) les frais de logistique et de gestion sont évalués à 14 % de l'ensemble
Encombrants : divers non recyclables, plastiques, film étirable, polystyrène	500 kg par jour	158.09 € par Tonne	180.22 € par Tonne
Bois : mobilier, résidus de bois, contre-plaqué, aggloméré.	500 kg par jour	128.26 € par Tonne	146.22 € par Tonne
Végétaux : tonte, petits végétaux issus d'élagage, d'abattages, branches.	500 kg par jour	46.2 € par Tonne	52.67 € par Tonne
Gravats (déchets inertes sans plâtre)	500 kg par jour	26.11 € par Tonne	29.77 € par Tonne

Déchets ménagers	Seulement pour les services particuliers, qui ne bénéficient pas de collecte, tels que la D.R.I.	133.73 € par Tonne	152.45 € par Tonne
Déchets ménagers spéciaux : peinture, vernis, colles, emballages souillés Produits phytosanitaires Produits réactifs	5 L	0.47 € / litre ou kg 0.48 € / litre ou kg 1.43 € / litre ou kg 2.75 €/ litre ou kg	0.53 € / litre ou kg 0.55 € / litre ou kg 1.63 € / litre ou kg 3.14 € / litre ou kg
Filtres à huiles	2 unités	1.37 € l'unité	1.57 € l'unité
Huile de vidange	5 L	0.14 € / litre ou kg	0.16 € / litre ou kg
Produits chimiques non identifiés	5 L	1.76 € / litre	2.00 € / litre
Huile de friture	5 L	0.59 €/ litre	0.67 € / litre
Placoplatre	500 kg par jour	172.70 € / Tonne	196.88 € / tonne

Tarifs pour les dépôts à la déchèterie de Tournus :

La déchèterie de Péronne n'étant pas équipée d'un pont bascule, seule l'estimation visuelle des volumes et quantités déposés faite par le gardien de déchèterie fait foi.

Chaque dépôt de déchet payant est facturé 10 € * :

- Les apports des déchets autorisés sont limités à **1m³ par semaine (encombrants, bois, végétaux, gravats)**
- Les apports de **Déchets Ménagers Spécifiques** (peintures, huiles, solvants, ...) sont limités à **10 kg/semaine**.

Pour les quantités supérieures à 1m³, les professionnels seront orientés vers la déchèterie de Tournus (présence d'un pont bascule) pour une facturation au plus juste.

Pour les deux déchèteries, la tarification des dépôts est trimestrielle.

*** Le minimum de facturation sollicité par le Trésor Public s'élève à 15€. Il serait opportun, afin de recouvrir à l'ensemble de la facturation générée par ces dépôts, d'ajuster le montant de chaque dépôt de déchet à 15€.**

ANNEXE 2

SERVICE MINIMUM NECESSAIRE A L'EXECUTION DES MISSIONS OPERATIONNELLES QUOTIDIENNES
Moyens humains et techniques

ANNEXE 2

SERVICE MINIMUM NECESSAIRE A L'EXCECUTIONS DES MISSIONS OPERATIONNELLES QUOTIDIENNES

JOUR	POSTE DE TRAVAIL	HORAIRES	LIEU D'INTERVENTION	EFFECTIF
LUNDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Tournus	3 agents
	Collecte ordures ménagères - BOM 3,5 T	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	6h00 à 14h00	Le Villars, St Albain, Clessé, Burgy	2 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Communes de l'ex-Tournugeois	1 agent
	Déchèterie A	13h30 à 17h30	Tournus	1 agent
	Déchèterie B	13h30 à 17h30	Péronne	1 agent
	Coordinateur technique	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent
MARDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Lugny, St Gengoux-De-Scissé, Chardonnay	3 agents
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	8h00 à 12h00	Royer, la Chapelle, Martailly-lès-Brancion, Ozenay, Grevilly, Cruzille, Bissy, Charcuble	2 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Communes de l'ex-Mâconnais Val-De-Saône	1 agent
	Déchèterie A	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Tournus	1 agent
	Coordinateur technique	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent
MERCREDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Tournus, Uchizy	3 agents
	Collecte ordures ménagères - BOM 3,5 T	6h00 à 14h00	Tournus + renfort collecte 6h/14h	1 agent
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	6h00 à 14h00	Fleurville, Farges, Lacrost, Préty, La Truchère	2 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Communes de l'ex-Tournugeois	1 agent
	Déchetterie A	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Tournus	1 agent
	Déchetterie B	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Péronne	1 agent
	Coordinateur technique	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion pb techniques...	1 agent

JEUDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Montbellet, Viré	2 agents
	Collecte divers - BOM 19 T	8h00 à 12h00	Collecte emballages, cartons Tournus	3 agents
		13h30 à 17h30	Collecte déchets ménagers Plottes	
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00	Communes de l'ex-Tournugeois	1 agent
		13h30 à 17h30		
	Déchèterie A	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h30		
Agent polyvalent	8h00 à 12h00	Entretien du site Péronne + collecte du verre à Tournus une fois par quinzaine	1 agent	
	13h30 à 17h30			
Coordinateur technique	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent	
VENDREDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 11h00	Tournus	3 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00	Communes de l'ex-Tournugeois	1 agent
		13h30 à 17h30		
	Déchèterie A	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h30		
	Collecte ordures ménagères - BOM 3,5 T	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
Déchèterie B	13h30 à 17h30	Péronne		
Coordinateur technique	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent	
SAMEDI	Déchèterie A	8h30 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h00		
	Déchèterie B	8h30 à 12h30	Péronne	1 agent
		13h30 à 17h30		